



## ***LA MRC VOUS INFORME***

### **Tarification aux utilisateurs des industries, commerces et institutions des écocentres**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des frais de 100\$ par utilisation (au voyage) seront facturés aux utilisateurs des industries, commerces et institutions (ICI) des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis.

Ces frais sont applicables lorsqu'il s'agit de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) ou autres matières résiduelles provenant directement des exploitations desdits industries, commerces et institutions.

À sa séance du 10 octobre 2017, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a pris la décision d'augmenter le tarif considérant les coûts réels déboursés pour disposer, de façon conforme et dans les lieux autorisés, des matériaux de construction, rénovation et démolition et autres matières résiduelles.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,  
Sébastien Lévesque

>7378398